

|                                                                                   |                                                                                   |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS<br/>DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b> | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | <b>Séance publique du 27 septembre 2019</b>                                       | <b>N° 2019-490</b>  |

Convocation du 20 septembre 2019

Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT  
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO  
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET  
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE  
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

**EXCUSE(S) :**

M. Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10  
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00  
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 10h45  
M. Marik FETOUH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00  
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25  
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

|                                                                                   |                                                                                                               |                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
|  | <b>Conseil du 27 septembre 2019</b>                                                                           | <b>Délibération</b> |
|                                                                                   | Direction générale Valorisation du territoire<br><br><b>Direction appui administrative et financière DGVF</b> | <b>N° 2019-490</b>  |

---

**Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) 2019 - avenants aux conventions avec la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde (CCIBG) et l'Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux Métropole (OIEB) - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Nicolas FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**La 30<sup>ème</sup> édition du MIPIM, du 12 au 15 mars 2019**

Bordeaux Métropole et ses partenaires ont participé à l'édition 2019 du Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) qui s'est déroulé à Cannes du 12 au 15 mars 2019 sur le thème Engager le futur.

Sous la bannière Magnetic Bordeaux, une délégation de 120 participants publics et privés ainsi que 5 startups (jeunes entreprises innovantes) ont permis de créer l'évènement et de renforcer le rayonnement métropolitain.

Les objectifs assignés à cette délégation 2019 étaient de :

- rassurer les marchés, donner confiance aux investisseurs,
- promouvoir le territoire métropolitain, dans la logique de la marque Magnetic Bordeaux, et valoriser son changement d'échelle,
- renforcer le caractère durable de son attractivité.

Un nouvel emplacement a été loué cette année pour incarner la nouvelle dynamique économique de Bordeaux Métropole et de ses partenaires, soit un total de 2 stands en 2019 aux niveaux 7 (R7) et 9 (R9).

Pour cette 30<sup>ème</sup> édition, ce sont 26 000 participants de plus de 100 pays, 5 400 investisseurs et 3 800 entreprises exposantes qui étaient présents au salon.

| Stand | Fréquentation   | Nb de visiteurs uniques | Taux de répétition |
|-------|-----------------|-------------------------|--------------------|
| R7    | 4 109 visiteurs | 884                     | 61%                |
| R9    | 332 visiteurs   | 175                     | 47%                |

- **Budget de l'évènement**

Bordeaux Métropole est associée à plusieurs partenaires : la Mairie de Bordeaux, l'Observatoire de

l'immobilier d'entreprise de Bordeaux Métropole (OIEB), l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique et la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde (CCIBG).

Bordeaux Métropole qui coordonne et anime l'ensemble des actions nécessaires à la mise en œuvre de la manifestation a été chargée de réaliser les réservations (stand et accréditations) et de souscrire les assurances obligatoires.

Le budget 2019 s'est élevé à 317 703€, abondé selon la répartition suivante :

| <b>PARTENAIRES</b>         | <b>Répartition<br/>2018</b> | <b>Répartition<br/>2019</b> | <b>Répartition<br/>financière en %</b> |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------------------------|
| Bordeaux Métropole         | 158 703 €                   | 158 703 €                   | 50%                                    |
| EPA Bordeaux Euratlantique | 130 000 €                   | 130 000 €                   | 41%                                    |
| CCIB                       | 15 000 €                    | 15 000 €                    | 5%                                     |
| Ville de Bordeaux          | 5 000 €                     | 5 000 €                     | 2%                                     |
| OIEB                       | 8 000 €                     | 9 000 €                     | 3%                                     |
| <b>Totaux</b>              | <b>316 703 €</b>            | <b>317 703 €</b>            | <b>100%</b>                            |

Des conventions de partenariat pour l'organisation et la participation au MIPIM 2019 ont été établies entre Bordeaux Métropole et ses partenaires conformément à la délibération n° 2018-600 du Conseil métropolitain du 9 novembre 2018.

A ce jour, l'EPA et la ville de Bordeaux ont réglé la totalité de leur contribution.

L'OIEB et la CCIBG ont directement pris en charge un certain nombre de prestations. Les montants restant à verser à Bordeaux Métropole sont actualisés comme suit :

- 8 000 € pour l'OIEB (prise en charge par ses soins d'une facture de 1 000 €),
- 829,85 € pour la CCIBG (prise en charge par ses soins d'une facture de 14 170,15 €).

Dès lors, il est nécessaire de conclure des avenants avec la CCIBG et l'OIEB pour actualiser les montants de leurs participations.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-2,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2018-600 du 9 novembre 2018 relative au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) – Bilan 2018 – Perspectives 2019,

**VU** les conventions signées avec l'OIEB et la CCIBG,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure des avenants pour actualiser les montants des participations au MIPIM 2019 dues à Bordeaux Métropole par la CCIBG et l'OIEB,

## **DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions avec la CCIBG et l'OIEB ci-annexés,

**Article 2 :** d'imputer les recettes correspondantes au Budget de l'exercice en cours, chapitre 74, article 74741, fonction 022.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame WALRYCK

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

|                                                      |                                                                                         |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :<br/>30 SEPTEMBRE 2019</b> | Pour expédition conforme,<br><br>le Vice-président,<br><br><br>Monsieur Nicolas FLORIAN |
| <b>PUBLIÉ LE :<br/>30 SEPTEMBRE 2019</b>             |                                                                                         |



## AVENANT N°1

**Convention du 11 décembre 2018 entre Bordeaux Métropole  
et la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde**

### ENTRE LES PARTIES CI-DESSOUS NOMMEMENT DESIGNÉES :

**La Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde**, domiciliée 17 place de la Bourse, 33 076 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Monsieur Patrick Seguin  
**ci-après dénommée « CCIBG »**

**D'une part,**

**Bordeaux Métropole**, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Monsieur Patrick Bobet, habilité aux présentes conformément aux termes de la délibération du Conseil métropolitain n° en date du  
**ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »**

**D'autre part,**

**VU** la délibération n° 2018-600 du Conseil métropolitain en date du 9 novembre 2018 relative au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) – Bilan 2018 – Perspectives 2019

**VU** la délibération n° du Conseil métropolitain du relatif au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) - avenants aux conventions avec l'Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux Métropole (OIEB) et la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde (CCIBG),

### ARTICLE 1 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DE LA CONVENTION DU 11 DECEMBRE 2018

Le paragraphe intitulé « Conditions et modalités financières de participation des différents partenaires » est modifié comme suit :

Pour financer les opérations mises en œuvre, chacun des partenaires s'engage à participer :

- au budget annuel engagé par Bordeaux Métropole à hauteur d'un montant forfaitaire annuel de 15 000 € correspondant à :
  - la prise en charge directe de factures et/ou
  - de prestations et/ou
  - la mise à disposition auprès de Bordeaux métropole de moyens humains et/ou matériels

Pour 2019, la CCIBG a pris en charge directement une facture de 14 170.15 €. Le montant

forfaitaire restant dû est donc de 829.85 €.

Pour des actions, non récurrentes ou exceptionnelles, ou si des dépenses imprévisibles ont dû être engagées par Bordeaux métropole, une participation supplémentaire qu'il conviendra de définir sur la base d'un état liquidatif présenté par Bordeaux Métropole pourra être demandé aux partenaires.

## **ARTICLE II – AUTRES MODIFICATIONS**

Toutes les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Bordeaux, le

**Le Président de la CCI Bordeaux Gironde**

Monsieur Patrick Seguin

**Le Président de Bordeaux Métropole**

Monsieur Patrick Bobet

## **AVENANT N°1**

### **Convention du 23 novembre 2018 entre Bordeaux Métropole et l'Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux Métropole**

#### **ENTRE LES PARTIES CI-DESSOUS NOMMEMENT DESIGNÉES :**

**L'Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux Métropole (OIEB)**, domicilié Quai Armand Lalande, Hangar G2, BP71, 33 041 Bordeaux cedex, représenté par son Président, Monsieur Rodolphe de Malet  
**ci-après dénommée « OIEB »**

#### **D'une part,**

**Bordeaux Métropole**, domiciliée Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Monsieur Patrick Bobet, habilité aux présentes conformément aux termes de la délibération du Conseil métropolitain n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_  
**ci-après dénommée « Bordeaux Métropole »**

#### **D'autre part,**

**VU** la délibération n° 2018-600 du Conseil métropolitain en date du 9 novembre 2018 relative au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) – Bilan 2018 – Perspectives 2019

**VU** la délibération n° \_\_\_\_\_ du Conseil métropolitain du \_\_\_\_\_ relatif au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM) - avenants aux conventions avec l'Observatoire de l'immobilier d'entreprise de Bordeaux Métropole (OIEB) et la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde (CCIBG),

#### **ARTICLE 1 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DE LA CONVENTION DU 23 NOVEMBRE 2018**

Le paragraphe intitulé « Conditions et modalités financières de participation des différents partenaires » est modifié comme suit :

Pour financer les opérations mises en œuvre, chacun des partenaires s'engage à participer :

- au budget annuel engagé par Bordeaux Métropole à hauteur d'un montant forfaitaire annuel de 9 000 € correspondant à :
  - la prise en charge directe de factures et/ou
  - de prestations et/ou
  - la mise à disposition auprès de Bordeaux métropole de moyens humains et/ou matériels

Pour 2019, l'OIEB a pris en charge directement une facture de 1 000 €. Le montant forfaitaire restant dû est donc de 8 000 €

Pour des actions, non récurrentes ou exceptionnelles, ou si des dépenses imprévisibles ont dû être engagées par Bordeaux métropole, une participation supplémentaire qu'il conviendra de définir sur la base d'un état liquidatif présenté par Bordeaux Métropole pourra être demandé aux partenaires.

## **ARTICLE II – AUTRES MODIFICATIONS**

Toutes les clauses de la convention non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Bordeaux, le

**Le Président de l'OIEB,**

Monsieur Rodolphe de Malet

**Le Président de Bordeaux Métropole,**

Monsieur Patrick Bobet